

Boyer
Tracy

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONTRATS D'ABONNEMENT			
	EN AN	EN MOIS	EN JOURS
Prix de l'abonnement	100 fr.	375 fr.	4 fr.
	520 fr.	120 fr.	5 fr.
Pour les abonnements, pour la vente au numéro et pour la publicité, s'adresser à l'ADMINISTRATEUR, M. BOYER, 10, rue de Valenciennes, Paris (10 ^e arr.). Abonnements — Adresse des Rédacteurs : 7, rue de Valenciennes, Paris (10 ^e arr.). Adresse des Abonnés : 7, rue de Valenciennes, Paris (10 ^e arr.).			
111 Tout en plus en 1906 : 10 fr. 00 par trimestre. Distribution gratuite : 10 fr. 00.			

SOMMAIRE

ORDONNANCES

Ordonnance du 7 mars 1906 relative au régime des forêts communales et départementales.
Ordonnance du 7 mars 1906 portant règlement sur le régime des forêts communales et départementales.
Ordonnance du 16 mars 1906 relative à l'organisation des services publics de l'Algérie.
Ordonnance du 7 mars 1906 portant règlement sur le régime des forêts communales et départementales.
Ordonnance du 21 mars 1906 relative à l'organisation des services publics de l'Algérie.

ARRÊTÉS

Arrêté du 10 mars 1906 portant règlement sur le régime des forêts communales et départementales.
Arrêté du 16 mars 1906 portant règlement sur le régime des forêts communales et départementales.
Arrêté du 21 mars 1906 relatif à la réorganisation des services publics de l'Algérie.
Arrêté du 21 mars 1906 relatif à la réorganisation des services publics de l'Algérie.

COMMUNICATIONS

Arrêté du 21 mars 1906 relatif à l'organisation des services publics de l'Algérie.
Arrêté du 21 mars 1906 relatif à l'organisation des services publics de l'Algérie.
Arrêté du 21 mars 1906 relatif à l'organisation des services publics de l'Algérie.
Arrêté du 21 mars 1906 relatif à l'organisation des services publics de l'Algérie.
Arrêté du 21 mars 1906 relatif à l'organisation des services publics de l'Algérie.
Arrêté du 21 mars 1906 relatif à l'organisation des services publics de l'Algérie.

ORDONNANCES

Ordonnance du 7 mars 1906 relative au régime des forêts communales et départementales.
Ordonnance du 7 mars 1906 portant règlement sur le régime des forêts communales et départementales.
Ordonnance du 16 mars 1906 relative à l'organisation des services publics de l'Algérie.
Ordonnance du 7 mars 1906 portant règlement sur le régime des forêts communales et départementales.
Ordonnance du 21 mars 1906 relative à l'organisation des services publics de l'Algérie.



Bibliothèque nationale de France

direction des collections

département Droit, économie, politique

Instrument de recherche réalisé par BnF, DEP, service Droit, publications officielles.5

ce titre sous forme imprimée ou microfilmée

Régions

Archives nationales d'Outre-mer AIX-EN-PROVENCE

Années disponibles : 1896 à 1900 ; 1905 à 1959

Cote : BIB AOM / 50108

[retour](#)

Algérie

Titre actuel : Journal officiel de la République algérienne

Démocratique et Populaire

Titres successifs :

- Moniteur algérien (de 1832 à 1861)
- Bulletin officiel du Gouvernement général de l'Algérie (de 1861 à 1926)
- Journal officiel de l'Algérie (de 1927 à 1958)
- Recueil des actes administratifs de la délégation générale du gouvernement en Algérie (de 1958 à 1962)
- Journal officiel de la République algérienne Démocratique et Populaire
(à partir de 1962)

Années disponibles et cotes à la Bibliothèque nationale de France sous

forme imprimée ou microfilmée

Années : 1832 à 5 août 1857 Cote : MICR-D-463

Années : 1849 à 1851, 1861 à 1868

(manque 1862 à 1865), 1869 à 1970, 1873 à 1926

Cote : JO-3033

Années : 1861 à 1926 Cote : MICROFILM M-7439
Années : 1927 à 1962 Cote : MICROFILM M-16416
Années : 1962 à aujourd'hui Cote : 4-O3W-190 (A)

المواقع الرسمية للاطلاع على الجريدة الرسمية الفرنسية :

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

<https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/accueil/>
b.n.f gallica

Historique

Héritier de la Gazette nationale ou le moniteur universel (1789), le **Journal officiel de l'Empire français** (1er janvier 1869) devient le **Journal officiel de la République française** (5 septembre 1870). Il absorbe à partir de 1931 le [Bulletin des lois](#) qui paraissait parallèlement depuis 1794.

Pendant la Commune de Paris (20 mars au 24 mai 1871), deux éditions ont coexisté, à Paris et à Versailles

Sous l'Occupation, le JO est publié successivement à Tours et à Pau, puis à Vichy (1er juillet 1940 au 21 août 1944) sous le titre **Journal officiel de l'État français. Lois et décrets.**

Concurremment paraissent :

- à **Londres**, le *Journal officiel de la France libre* (20 janvier 1941-16 septembre 1943) [À la BnF](#)

- à **Alger** le *Journal officiel de la République française* (10 juin 1943 -31 août 1944) [À la BnF](#)

Le JORF reparaît en une édition unique à Paris (8 septembre 1944) [À la BnF](#)

Les évolutions des années 2000

- 2004. La version papier est complétée par une version électronique authentifiée disponible sur le site journal-officiel.gouv.fr
- 1er janvier 2016. Le *Journal officiel* passe au format strictement numérique
- Septembre 2020. Le portail Légifrance met en ligne le *Journal officiel* ancien numérisé depuis son origine (1869)

Les éditions du Journal officiel

- **L'édition "[Lois et décrets](#)"** contient les lois, décrets, arrêtés, circulaires, informations parlementaires, avis et communications, informations sur la cote des changes par ex. et annonces sur les tirages financiers, demandes de changement de nom...([À la BnF](#)) Elle se complète d'un fascicule hebdomadaire intitulé "[Associations](#)" qui recense les créations, modifications et dissolutions d'associations.
- **L'édition "Débats parlementaires" de l'Assemblée nationale ou du Sénat** contient les comptes rendus intégraux des séances et les questions des parlementaires posées aux ministres ainsi que leurs réponses.
- **L'édition "Documents parlementaires" (ou impressions) de l'Assemblée nationale ou du Sénat** réunit l'ensemble des documents préparatoires (rapports, projets de lois, etc.) au vote d'une loi. Leurs références figurent au-dessous du texte législatif une fois publié au J.O. "Lois et décrets".

Les impressions de l'Assemblée nationale, classées par République et législature, comprennent une série ordinaire (projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions, rapports d'information) et une série budgétaire (projet de loi de finances de l'année, rapport économique et financier, projet de loi de finance rectificative, projet de loi de règlement).

- **Avis et rapports du Conseil économique, social et environnemental** (parution irrégulière) [À la BnF](#)

En ligne sur le [site du Conseil économique, social et environnemental \(CESE\)](#)

- **Documents administratifs** rassemble les rapports et statistiques des administrations.

Cette publication a été supprimée en 2006.dans sa version imprimée [À la BnF](#)

En ligne à partir de 2006 sur [Légifrance](#)

<https://gallica.bnf.fr/html/und/afrique/algerie?mod>